

Plan de développement durable

2024-2028

Bâtir un avenir énergétique durable

Hydro Québec

Mis à jour le 31 octobre 2026

Table des matières

3 **Message de la présidente-directrice générale**

4 **Notre organisation**

5 **Notre engagement durable**

6 **Notre gouvernance en développement durable**

7 **Nos engagements par thématiques**

8 1. Biodiversité

10 2. Climat

13 3. Économie circulaire

15 4. Prévention et gestion des contaminants

16 5. Ressources humaines

18 6. Collectivités durables

20 7. Relations avec les Premières Nations et les Inuit

22 8. Consommation responsable de l'énergie

24 9. Approvisionnement responsable

26 10. Gouvernance responsable

28 **Annexe – Tableau synoptique**

Couverture : Étude de l'empreinte carbone des lignes de transport.

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-05240-6 (PDF v. fr.)
ISBN 978-2-555-05241-3 (PDF v. ang.)

Message de la présidente-directrice générale



Claudine Bouchard
Présidente-directrice générale

Il me fait plaisir de vous présenter une mise à jour de notre Plan de développement durable. Pour la première fois, voici le portrait de l'ensemble de nos engagements en développement durable en un seul document.

Forte de plusieurs décennies d'expertise en développement durable, Hydro-Québec intègre ces concepts au cœur de ses décisions, de ses projets et de ses activités. Notre ambition est claire : bâtir un Québec décarboné, résilient et prospère pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Cette vue d'ensemble reflète la diversité et l'importance des enjeux sur lesquels nous agissons, au niveau du climat, de la biodiversité, de la diversité et de l'inclusion, de l'économie circulaire ou encore de nos relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Pour y parvenir, nous travaillons à renforcer nos pratiques et à mobiliser les collectivités, les communautés autochtones, nos partenaires et l'ensemble de notre écosystème autour d'objectifs communs.

Ce document met donc en évidence la complémentarité de nos actions et la cohérence de notre démarche. Unir nos efforts et travailler de façon concertée nous permettra d'accélérer la transition énergétique, en nous assurant de générer des retombées durables pour le Québec.

Nous avons la responsabilité de bâtir un avenir plus durable, résilient et prospère. Je nous invite à relever ce défi ensemble.

Notre organisation

Notre mission

Nous fournissons une alimentation en électricité fiable et des services de qualité adaptés aux besoins de notre clientèle, à des prix concurrentiels. En exploitant des sources d'énergie renouvelables, nous contribuons à la richesse collective du Québec tout en jouant un rôle central dans l'instauration d'une économie verte et durable.

Reconnus comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous contribuons à accélérer la transition énergétique au-delà de nos frontières en valorisant les attributs de notre énergie.

Convaincus que c'est grâce à l'innovation que tout devient possible, nous élaborons des solutions d'avant-garde et partageons notre expertise pour décarboner l'économie et optimiser la consommation d'énergie.

Un plan d'action à la hauteur de nos ambitions

Nous nous sommes dotés d'objectifs ambitieux. La décarbonation est plus que jamais un levier de transition. Le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* est notre boussole stratégique. Toutes nos équipes, tout comme nos partenaires, sont invitées à agir en cohérence avec les objectifs décrits dans ce plan.

Dans ce contexte, notre ambition s'articule autour de 5 axes majeurs :

- améliorer la qualité du service ;
- aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie ;
- augmenter la production d'électricité ;
- collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones ;
- devenir une organisation agile, innovante et transparente.

Même si la production d'hydroélectricité confère au Québec une longueur d'avance dans la course mondiale à la décarbonation, près de 50 % de l'énergie consommée ici provient toujours de sources fossiles émettrices de gaz à effet de serre (GES). L'atteinte de la cible de carboneutralité que le Québec s'est fixée à l'horizon 2050 passera par le remplacement progressif de ces sources polluantes par de l'énergie de sources renouvelables, et donc par un important effort d'électrification, notamment dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'industrie.

Chiffres clés liés à nos activités au Québec (2025)

Données de 2025 :

Puissance installée au Québec	**37 369 MW**
Nombre de centrales hydroélectriques	**62**
Nombre de centrales thermiques	**24**
Nombre de centrales photovoltaïques	**2**
Longueur du réseau de transport	**34 885 km**
Nombre de postes électriques	**535**
Longueur du réseau de distribution de moyenne tension	**121 750 km**

20,6 M$ **Dons et commandites** à 640 organismes en 2025

4,4 G$ **Contribution aux revenus du gouvernement du Québec en 2025**

7,8 G$ **Investissements faits au Québec en 2025**

Notre engagement durable

Contribuer aux efforts internationaux

Hydro-Québec inscrit son engagement en développement durable dans une perspective internationale et s'inspire des meilleures pratiques reconnues à l'échelle mondiale. À ce titre, l'entreprise est signataire du **Pacte mondial des Nations Unies** et adhère aux objectifs du ***Programme de développement durable à l'horizon 2030***, contribuant ainsi aux efforts collectifs visant à bâtir un avenir plus durable, équitable et prospère.

Notre approche repose également sur le respect de principes et de cadres de référence internationaux en matière de conduite responsable des affaires, notamment la ***Déclaration universelle des droits de l'homme***, les **conventions fondamentales** de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que les ***Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme***.

Afin de maintenir les plus hauts standards en gestion, nous nous conformons également à des normes et certifications reconnues à l'échelle internationale, dont la norme ISO 14001 en matière de gestion environnementale et la norme ISO 37001 en matière de lutte contre la corruption.

Contribuer aux efforts du Québec

Hydro-Québec contribue activement à l'atteinte des objectifs de développement durable du Québec en soutenant les orientations gouvernementales visant à favoriser une économie sobre en carbone, résiliente, inclusive et prospère.

Notre démarche s'appuie notamment sur les principes de la ***Loi sur le développement durable*** et s'aligne sur les priorités et les stratégies gouvernementales pertinentes, dont la ***Stratégie gouvernementale de développement durable***, le ***Plan pour une économie verte 2030*** ainsi que les initiatives visant la protection de l'environnement, la transition énergétique, l'inclusion sociale et le développement des collectivités.

Par nos activités, nos investissements et nos partenariats, nous contribuons à l'électrification de l'économie québécoise, à la réduction des émissions de GES, à la création de retombées économiques durables et au bien-être des collectivités. Cette contribution reflète notre volonté de participer concrètement aux efforts collectifs du Québec pour bâtir un avenir plus durable pour les générations actuelles et futures. À titre d'exemple, 90 % de nos achats sont faits auprès d'entreprises basées au Québec.

Notre gouvernance en développement durable

Le conseil d'administration établit les orientations stratégiques et veille à la mise en place d'une gouvernance efficace. Il est appuyé par le Comité des ressources humaines, qui exerce notamment une surveillance des enjeux environnementaux et climatiques. Ce comité présente des recommandations au conseil d'administration afin de favoriser l'adoption de pratiques et de politiques soutenant une gestion responsable de l'environnement et du développement durable, dans le respect des exigences légales et réglementaires. Il est composé exclusivement de membres indépendants, et la présidente-directrice générale y siège à titre d'invitée.

Ces orientations sont portées par la présidente-directrice générale et le comité exécutif, qui en assure l'intégration aux priorités de l'entreprise. Le comité de direction mobilise l'ensemble des secteurs afin de coordonner les actions requises pour atteindre les objectifs fixés et mettre en œuvre le *Plan d'action 2035*. La vice-présidente du groupe – Affaires corporatives et cheffe de cabinet veille à la mise en œuvre de la politique *Engagement durable* ainsi qu'à sa reddition de compte annuelle.

Cette structure de gouvernance favorise l'intégration du développement durable dans les activités courantes, les projets et les processus décisionnels de l'entreprise. La direction – Environnement et Développement durable assure la mise en œuvre du *Plan de développement durable*, le suivi de la performance ainsi que l'amélioration continue des pratiques à l'échelle de l'organisation.

Notre plan de développement durable

Ce plan nous donne un cap commun. Il reflète notre volonté de concilier performance, responsabilité et création de valeur durable afin de contribuer, avec nos partenaires, à créer un Québec plus sobre en carbone, plus résilient et plus prospère.

Le Plan de développement durable 2024-2028 est le résultat d'un travail réalisé en collaboration avec les équipes d'Hydro-Québec et, pour certains enjeux, avec des partenaires externes. Il s'appuie également sur un balisage des meilleures pratiques en matière de développement durable. Cette nouvelle édition reflète l'évolution de l'entreprise et sa volonté de regrouper, dans un même document, l'ensemble de ses engagements afin d'en offrir une vision claire, cohérente et accessible.

Pour concrétiser nos ambitions, nous nous appuyons sur un ensemble de stratégies, de plans d'action, de politiques et de cadres de gestion qui orientent nos actions et traduisent nos engagements dans chacune de nos thématiques prioritaires. Ces engagements témoignent également de l'importance des collaborations que nous entretenons avec notre clientèle, nos collectivités d'accueil, les Premières Nations et les Inuit, nos fournisseurs ainsi que nos autres parties prenantes.

Pour chacune des thématiques, nous indiquons les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies auxquels nous contribuons de même que les liens avec les orientations gouvernementales.

Nos engagements par thématiques

Environnement

Biodiversité

Nous agissons pour protéger, restaurer et mettre en valeur la biodiversité tout en soutenant la résilience des milieux naturels.

p. 8

Climat

Nous travaillons à accélérer la décarbonation de l'économie du Québec et de nos activités ainsi qu'à adapter nos infrastructures aux aléas climatiques.

p. 10

Économie circulaire

Nous aspirons à intégrer les principes de l'économie circulaire dans notre chaîne de valeur en veillant à utiliser les ressources de manière responsable à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service.

p. 13

Prévention et gestion des contaminants

Nous prévenons et atténuons les risques de contamination en appliquant un cadre de gestion environnementale rigoureux à l'ensemble de nos activités.

p. 15

Société

Ressources humaines

Nous travaillons à demeurer un employeur de choix pour attirer et retenir les talents. Nous misons sur un milieu de travail sécuritaire, diversifié et inclusif.

p. 16

Collectivités durables

En tant qu'entreprise responsable, nous contribuons à améliorer la vie et le bien-être de la population québécoise.

p. 18

Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Nous sommes déterminés à relever le défi de la transition énergétique en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, dans un esprit de réconciliation fondé sur la confiance, l'écoute et le respect mutuel.

p. 20

Consommation responsable de l'énergie

Nous nous engageons à outiller nos clientèles pour qu'elles réduisent leur consommation et contribuent à la transition énergétique du Québec.

p. 22

Gouvernance

Approvisionnement responsable

Nous misons sur des chaînes d'approvisionnement résilientes et responsables, capables d'assurer la disponibilité des biens et des services essentiels à la réalisation de nos projets.

p. 24

Gouvernance responsable

Nous favorisons une gestion efficace des risques et une reddition de comptes transparente ainsi qu'une prise de décision éclairée qui tient compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), contribuant ainsi à la création de valeur durable pour le Québec.

p. 26

1. Biodiversité

Nos installations sont présentes dans une grande diversité d'écosystèmes québécois. Soucieux de la protection du patrimoine naturel, nous agissons pour protéger, restaurer et mettre en valeur la biodiversité tout en soutenant la résilience des milieux naturels.

Ce qui oriente nos engagements

Nos engagements permettent de répondre aux attentes du gouvernement du Québec dans le cadre du *Plan nature 2030*, de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* ainsi que de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029*.

Notre approche en faveur de la biodiversité s'articule autour de quatre axes :

- **Accroître la résilience de la nature** en intégrant la biodiversité à nos processus de planification et d'aménagement du territoire, en privilégiant des pratiques favorisant la résilience à la nature, en encourageant le recours à des solutions fondées sur la nature et en intervenant dans des milieux plus dégradés (urbains, périurbains, agricoles).
- **Réduire les menaces sur la biodiversité** en limitant la perte d'habitats, en favorisant la protection, la restauration et la connectivité des espaces naturels, en évitant d'être un vecteur d'introduction ou de propagation d'espèces exotiques envahissantes, en réduisant les sources de pollution liées à nos activités, en gérant de façon responsable les ressources liées à la biodiversité et en considérant la biodiversité comme contribution essentielle à la lutte contre les changements climatiques.
- **Améliorer les connaissances** sur nos dépendances à la biodiversité et aux services rendus par la nature, nos impacts sur eux et le rôle de nos infrastructures grâce à la recherche et à des partenariats avec des détenteurs et détentrices de savoirs autochtones et locaux, les divers paliers de gouvernement, les chercheurs et chercheuses universitaires et les groupes environnementaux.
- **Partager les connaissances** et mobiliser les parties prenantes en sensibilisant nos employées et employés, nos partenaires et le grand public à l'importance de la biodiversité, en favorisant l'intégration de ces enjeux dans la prise de décision et en partageant les bonnes pratiques et les solutions innovantes.

Nos engagements

1.1 Sensibiliser les intervenants et intervenantes sur le terrain afin d'éviter l'introduction ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et d'organismes nuisibles (conformément au *Plan nature 2030*).

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
1.2 Améliorer les habitats en intégrant des mesures additionnelles favorisant la biodiversité dans la réalisation de nos projets soumis à une étude d'impact.	Nombre cumulatif de mesures additionnelles intégrées aux projets	0 (2023)	12 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (2.1.2)
1.3 Adapter nos pratiques de gestion de la végétation en lien avec nos infrastructures et propriétés, afin d'en réduire les impacts et de protéger ou de favoriser la biodiversité.	Nombre d'hectares (ha) entretenus sur des propriétés d'Hydro-Québec grâce à une gestion différenciée de la végétation dans les emprises de lignes de transport	9 ha (2023)	111,5 ha (2027)	S. O.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
1.4 Accompagner les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans nos emprises de lignes de transport.	Nombre cumulatif d'hectares (ha) aménagés	10,2 ha (2023)	100 ha (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (4.1.1) *Feuille de route gouvernementale en occupation et vitalité des territoires* *Plan Nature 2030*
1.5 Favoriser la mise en place d'initiatives autochtones de restauration ou de protection de la biodiversité dans les milieux touchés par nos activités.	Nombre d'initiatives intégrées	Nouvel indicateur	5 (2027)	S. O.
1.6 Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en lien avec la conservation de la biodiversité.	Nombre cumulatif d'hectares (ha) ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur	1 000 ha (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (2.1.1)
1.7 Élaborer une approche de compatibilité entre les infrastructures nécessaires à la transition énergétique et les statuts d'aires protégées ou autres mesures de conservation reconnues.	Taux d'avancement (pourcentage) de l'établissement des paramètres de compatibilité	0	100 % (2027)	S. O.
1.8 Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la faune aquatique et les habitats en lien avec nos installations hydroélectriques.	Taux d'avancement (pourcentage) du programme de recherche sur la biodiversité dans les réservoirs	Nouvel indicateur	100 % (2027)	S. O.
1.9 Rassembler nos données sur la biodiversité afin de faciliter leur utilisation dans nos activités et nos projets et de contribuer au partage et à la diffusion des connaissances.	Pourcentage (%) de projets déposés dans le répertoire des données sur la biodiversité	Nouvel indicateur	100 % (2027)	S. O.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressources additionnelles

- *Aménagements favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes d'Hydro-Québec – Guide à l'intention des municipalités*
- *Fonds de verdissement Hydro-Québec*
- *Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels*

2. Climat

Les changements climatiques ont déjà des effets sur nos infrastructures, nos activités et les collectivités que nous desservons. Parallèlement, la transition énergétique entraîne une croissance rapide de la demande d'électricité. Notre réponse s'articule autour de deux axes complémentaires : accélérer la décarbonation de l'économie du Québec et de nos activités ainsi qu'adapter nos infrastructures aux aléas climatiques.

Ce qui oriente nos engagements

Le *Plan pour une économie verte 2030* du gouvernement du Québec et son *Plan de mise en œuvre 2025-2030* ainsi que la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* contribuent à orienter nos actions en matière de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques.

Accélérer la décarbonation

Nos efforts portent sur la décarbonation de nos activités, en plus de contribuer à la décarbonation de l'économie québécoise et d'aider le gouvernement du Québec à atteindre son objectif de carboneutralité en 2050. La réalisation du *Plan 2035* devrait permettre réduire les émissions de GES du Québec de près de 30 %. Cette diminution contribuera de façon importante à l'atteinte de l'objectif provincial de 37,5 % par rapport à 1990 d'ici 2035, même si les mises en chantier au cours des prochaines années occasionneront une hausse temporaire de nos émissions.

Nous poursuivons les efforts de décarbonation de nos activités en visant une diminution de 11 % de nos émissions directes d'ici 2027.

Adapter nos infrastructures et nos activités aux aléas climatiques

Pour nous adapter aux changements climatiques, nous avons la conviction que les conditions climatiques futures doivent être prises en compte dès maintenant dans nos décisions et que nos pratiques doivent continuellement évoluer à la lumière des avancées scientifiques. L'adaptation n'est plus une option, mais une condition essentielle pour assurer la sécurité énergétique du Québec, préserver la pérennité de nos actifs et protéger nos employés et le public.

Notre approche s'appuie à la fois sur les enseignements issus de l'élaboration du *Plan d'adaptation aux changements climatiques 2022-2024*, sur la poursuite de notre collaboration avec le consortium Ouranos amorcée il y a 25 ans, sur l'utilisation des données climatiques régionales les plus récentes et sur les meilleures pratiques reconnues du secteur. Elle repose également sur l'analyse des risques, la mobilisation des parties prenantes internes et la mise en œuvre d'actions concrètes alignées sur les priorités de l'entreprise.

En 2025, un comité interne pluridisciplinaire a examiné les axes d'intervention du plan précédent, ainsi que les enjeux émergents afin de déterminer ceux qui revêtaient la plus grande importance pour Hydro-Québec. Cet exercice a permis d'établir les principales mesures que l'entreprise entend mettre en œuvre pour y répondre.

Par conséquent, notre engagement en matière d'adaptation aux changements climatiques pour les prochaines années est centré sur nos processus de gouvernance, de la gestion des risques, de la formation et la recherche scientifique, mais également de la mise en œuvre de 10 priorités d'action permettant de travailler sur des enjeux stratégiques.

Nos engagements

2.1 Se préparer aux impacts des changements climatiques sur la gestion de la production (énergie hydroélectrique, éolienne et solaire) du parc actuel et futur, en renforçant les connaissances et les capacités des équipes, tout en intégrant l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans la gestion de la fiabilité énergétique.

2.2 Améliorer la fiabilité des réseaux de transport et de distribution et leur résilience face aux aléas météorologiques extrêmes en contexte de changements climatiques, notamment par l'adaptation des critères de conception, la gestion de la végétation et le déploiement de solutions technologiques favorisant le rétablissement du service.

2.3 Assurer la sécurité d'alimentation des réseaux autonomes en contexte de changement climatique en adaptant les infrastructures les plus exposées aux aléas climatiques afin de maintenir la continuité du service lors d'événements extrêmes, notamment en déplaçant ou enfouissant certains actifs ou encore en modifiant les moyens d'exploitation.

2.4 Planifier et concevoir le système énergétique pour en assurer la sécurité en intégrant les changements climatiques dans la planification, la conception, l'exploitation et la gestion des infrastructures énergétiques, les normes et les critères de conception, tout en améliorant les connaissances, l'accès aux données et les outils.

2.5 Assurer une gestion optimale des actifs du système énergétique en tenant compte des changements climatiques, afin de mieux orienter les stratégies de maintenance, de pérennité et d'investissement, tout en améliorant la compréhension des coûts et des effets sur la dégradation des infrastructures.

2.6 Renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement face aux changements climatiques en faisant évoluer nos pratiques d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs et en prenant compte des risques climatiques afin de sécuriser l'accès aux ressources stratégiques.

2.7 Assurer la disponibilité de mesures de prévention pour la santé et la sécurité du personnel associées aux risques liés aux changements climatiques, en les intégrant aux pratiques internes et en offrant au personnel l'information et le soutien nécessaires pour y faire face.

2.8 Améliorer la résilience individuelle et communautaire en réduisant l'impact des pannes sur notre clientèle et les communautés vulnérables, notamment au moyen de microréseaux, de bâtiments résilients et de solutions de recharge adaptées aux situations de panne, tout en intégrant les bénéfices de la résilience aux offres commerciales.

2.9 Limiter les effets cumulatifs des installations et des changements climatiques sur l'environnement, tout en intégrant les risques et considérations climatiques aux projets et en documentant les divers impacts sur les activités en environnement.

2.10 Favoriser la biodiversité et la connectivité pour améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités face aux changements climatiques, notamment par la restauration d'habitats, la gestion différenciée de la végétation, l'accompagnement des collectivités et des communautés autochtones, ainsi que la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes et d'organismes nuisibles.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
2.11 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises en bonifiant l'offre d'alimentation électrique.	Nombre de connecteurs de recharge rapide déployés au Québec pour véhicules légers et lourds	897 (2023)	1 800 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (4.2.2) *Feuille de route gouvernementale en occupation et vitalité des territoires*
2.12 Réduire les émissions directes de GES de nos bâtiments et de nos infrastructures[1].	Pourcentage (%) de réduction de tonnes d'équivalent CO_2	362 820 (moyenne de la période 2015-2020)	–11 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.6.1)
2.13 Convertir progressivement notre parc de véhicules en y remplaçant les véhicules à essence par des modèles à zéro ou à faible émission.	Pourcentage (%) d'électrification du parc de véhicules légers (HERB)[2]	39 % (2023)	61 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.8.1)

1. Cette action vise les émissions de GES issues de nos centrales thermiques ainsi que des autres sources liées à nos infrastructures telles que nos équipements contenant du SF_6. Soulignons qu'Hydro-Québec s'approvisionne uniquement en énergie renouvelable à zéro émission directe d'équivalent CO_2 pour les besoins liés au chauffage et d'électricité des bâtiments administratifs qui lui appartiennent.
2. Selon l'inventaire du parc de véhicules légers (hybrides, électriques, rechargeables et biénergie) au 31 décembre de l'année en cours, excluant tous les véhicules légers de plus d'une demi-tonne, les véhicules utilitaires sport pleine grandeur ainsi que les véhicules dont la capacité de charge ou l'autonomie ne répondent pas aux critères opérationnels, ou dont le prix est excessif (en raison d'un monopole ou de l'absence de concurrence).

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressources additionnelles

- *Les taux d'émission de GES associés à l'électricité d'Hydro-Québec*
- *Les gaz à effet de serre et les réservoirs*
- *L'analyse du cycle de vie à Hydro-Québec*
- *L'adaptation aux changements climatiques*

3. Économie circulaire

Nous aspirons à intégrer les principes de l'économie circulaire dans notre chaîne de valeur en veillant à utiliser les ressources de manière responsable à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service. Nous visons notamment à mettre en œuvre des initiatives pour réduire l'usage de matières premières, pour utiliser l'énergie et les matériaux de manière efficace et durable et pour remettre ceux-ci en circulation en fin de vie.

Ce qui oriente nos engagements

Nos engagements permettent de répondre aux attentes du gouvernement du Québec dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* ainsi que de la *Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028* (FREC).

Notre approche en matière d'économie circulaire est guidée par les quatre axes suivants :

- **Progresser par l'action** en entreprenant des actions favorisant la transition vers l'économie circulaire, en mesurant notre performance à l'aide d'indicateurs, en créant des synergies et en favorisant les partenariats.
- **Repenser pour réduire** en tenant compte du cycle de vie des produits dans la prise de décisions et en optimisant l'utilisation des ressources.
- **Améliorer les connaissances** en documentant notre démarche en matière de circularité, en établissant des partenariats de recherche et en favoriser le partage des connaissances, ainsi qu'en sensibilisant notre personnel, nos partenaires et notre clientèle à l'économie circulaire.
- **Mobiliser les acteurs** en intégrant les principes de l'économie circulaire, en collaborant à la recherche de solutions et d'innovations, et en encourageant le partage d'expérience en matière d'économie circulaire.

Nos engagements

Conformément à la *Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028* :

3.1 Mettre en place un centre de traitement et de conditionnement des matières résiduelles (MR) spécialisées dans les matières granulaires résiduelles (MGR) contaminées.
3.2 Définir la chaine de valeur du cuivre, en estimer les besoins actuels et futurs, identifier les vulnérabilités et les moyens de mitigation.
3.3 Poursuivre et faire évoluer nos programmes d'appui financier pour promouvoir l'efficacité énergétique auprès de la clientèle résidentielle et d'affaires[1].
3.4 Développer un projet qui vise l'intégration de 4,8 MW d'énergie renouvelable d'une centrale à biomasse forestière sur le réseau autonome d'Obedjiwan.
3.5 Favoriser la circularité des matériaux dans les spécifications techniques d'Hydro-Québec en matière de conception d'éoliennes.
3.6 Soutenir un projet de recherche en collaboration avec l'entreprise HPSH sur la réutilisation de la fibre de verre des pales d'éolienne en fin de vie dans la fabrication du béton fibré de fondation de nouvelle éolienne.
3.7 Inclure des objectifs de performance de durée de vie jusqu'à 30 ans dans les spécifications techniques d'Hydro-Québec en matière de conception d'éoliennes.
3.8 Réaliser une étude visant à évaluer la capacité actuelle des filières de recyclage à traiter les composantes d'éoliennes en fin de vie.
3.9 Soutenir financièrement les initiatives de formation de main-d'œuvre et communiquer les besoins de main-d'œuvre à l'ensemble des parties prenantes du secteur éolien.
3.10 Donner de la visibilité au marché sur nos trajectoires de déploiement solaire, notamment en communiquant et en mettant à jour publiquement les cibles pour chaque filière de déploiement dès que possible, afin d'aider à estimer les quantités et les types de matériaux qui devront être recyclés à la fin de vie des équipements et d'aider à prévoir les besoins en main-d'œuvre et en formation.

1. Cet engagement répond à l'une des mesures de la FREC. Il est toutefois au cœur de notre thématique « Consommation responsable de l'énergie » et de notre Trajectoire en efficacité énergétique.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
3.11 Optimiser la puissance générée des groupes turbine-alternateur afin de maximiser l'utilisation des infrastructures en place, tout en accélérant la maintenance.	Ajout cumulatif de puissance (MW) au bilan	Nouvel indicateur	81 MW (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.1.2)
3.12 Augmenter le nombre d'initiatives de circularité visant des résidus de construction, rénovation ou démolition (CRD) transposables à nos différents types de chantiers.	Nombre cumulatif de nouvelles initiatives	0 (2023)	6 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.6.2)

Objectifs de développement durable de l'ONU



4. Prévention et gestion des contaminants

Nos activités s'étendent sur l'ensemble du territoire québécois et interagissent avec une grande diversité de milieux naturels. Bien que notre production d'électricité soit parmi les plus faibles émettrices de GES, certaines de nos activités comportent des risques environnementaux qu'il est essentiel de prévenir, de maîtriser et de gérer avec rigueur. Nous nous engageons à limiter les risques de contamination associés à nos installations et à nos activités, à intervenir rapidement en cas d'incident environnemental et à réduire continuellement notre empreinte environnementale.

Ce qui oriente nos engagements

Nous possédons une longue tradition de gestion responsable de l'environnement et adoptons des pratiques rigoureuses en la matière. Depuis 1999, notre système de gestion environnementale (SGE) est conforme à la norme ISO 14001 et vise à protéger l'environnement par l'application de processus performants et l'utilisation d'un cadre favorisant le respect des exigences et l'amélioration en continu.

La protection de l'environnement est une responsabilité partagée et nous établissons des conditions afin que tous et toutes :

- connaissent les impacts environnementaux liés à nos tâches et à nos décisions ;
- mettent en place des moyens pour réduire notre empreinte sur l'environnement ;
- signalent tout rejet accidentel aux autorités compétentes ;
- suivent les formations en environnement requises.

Notre politique *Engagement durable* établit les bases de nos engagements en matière de détermination, de prévention et de gestion des répercussions environnementales, dans le respect des exigences légales dont la ***Loi sur la qualité de l'environnement***.

Nos engagements

4.1 Limiter les risques de contamination en intégrant les considérations environnementales dès la planification de nos projets et tout au long du cycle de vie de nos infrastructures et de nos activités.

4.2 Former le personnel sur les mesures applicables lors d'incidents environnementaux ainsi qu'au niveau du transport, de l'expédition et de l'utilisation de produits susceptibles d'émettre des contaminants dans l'environnement.

4.3 Assurer une prise en charge et un suivi rigoureux de nos rejets accidentels.

Notre cible

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
4.4 Maintenir la certification de notre système de gestion environnementale selon la norme ISO 14001.	Nombre de certificats	1 (2025)	1 (2028)	S. O.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressource additionnelle

- Domaine d'application du ***Système de gestion environnementale d'Hydro-Québec***

5. Ressources humaines

Nos équipes jouent un rôle déterminant dans la réussite de la transition énergétique. Nous travaillons à demeurer un employeur de choix pour attirer et retenir les talents. Nous misons sur un milieu de travail sécuritaire, diversifié et inclusif.

Ce qui oriente nos engagements

Plusieurs principes guident nos actions à l'égard de nos ressources humaines et soutiennent l'atteinte de nos cibles ainsi que la réalisation de nos ambitions. Ils nous permettent également de respecter la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et la *Loi sur l'accès à l'égalité d'emploi dans les organismes publics*, qui encadrent nos obligations envers notre personnel. La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* nous engage aussi à favoriser la participation de toutes et de tous au développement durable du Québec.

Assurer la santé et la sécurité de notre personnel et de nos fournisseurs

Notre *Déclaration de principes en santé et sécurité du travail* (SST) est une véritable pierre d'assise de notre approche de prévention. Elle vient préciser nos engagements et orienter nos actions dans un contexte en constante évolution. Elle reflète notre ambition de maintenir des milieux de travail toujours plus sécuritaires, humains et performants.

Notre approche s'appuie sur trois principes fondamentaux : la gestion proactive des risques, qui vise l'identification des dangers et l'amélioration continue de nos pratiques ; la prévention, qui place l'humain et la santé psychologique au cœur de nos décisions tout en encourageant le développement des compétences et l'apprentissage organisationnel ; et la responsabilité partagée, qui reconnaît que le maintien de milieux de travail sécuritaires et respectueux ainsi que la rapidité d'intervention reposent sur l'engagement de toutes et de tous.

Attirer, développer et mobiliser la main-d'œuvre

Nous travaillons à attirer et à fidéliser les talents dont nous avons besoin pour réaliser le *Plan d'action 2035*. Pour y parvenir, nous renforçons notre attractivité, diversifions nos stratégies de recrutement, élaborons des parcours travail-études et favorisons le développement des compétences au sein de l'organisation. Nous suivons et mesurons l'expérience employé afin de bien cibler les leviers les plus porteurs, de renforcer ce qui fonctionne bien et d'orienter d'autres actions favorisant la mobilisation et la contribution de notre personnel.

Offrir un milieu de travail inclusif, équitable et représentatif

Notre stratégie fondée sur les principes d'audace, d'exemplarité et de responsabilité collective soutient la représentativité des groupes sous-représentés, l'amélioration des pratiques équitables, le développement d'une culture d'inclusion soutenue par un leadership inclusif, ainsi que le renforcement de la gouvernance et du rayonnement de l'organisation en matière d'inclusion.

Alignée sur les grandes orientations d'Hydro-Québec, cette démarche mobilise l'ensemble des équipes afin de favoriser un milieu de travail où chaque personne se sent respectée, valorisée et en mesure de contribuer pleinement à la réalisation de la mission de l'entreprise.

Nos engagements

5.1 Démontrer un leadership exemplaire en matière de SST et renforcer la gestion des risques dans chaque équipe.

5.2 Harmoniser les exigences en matière de SST à l'égard des dangers critiques dans l'organisation.

5.3 Intégrer les pratiques et les outils de santé psychologique dans l'organisation.

5.4 Renforcer notre attractivité et diversifier nos stratégies pour attirer et fidéliser les talents nécessaires à la réalisation du *Plan d'action 2035*.

5.5 Développer les compétences et le leadership afin de soutenir l'évolution de notre personnel et la performance de notre organisation.

5.6 Bonifier l'expérience employé, notamment en mesurant et en suivant celle-ci afin de déterminer les actions prioritaires à maintenir ou à renforcer pour soutenir la mobilisation et l'engagement du personnel.

5.7 Transformer les pratiques de gestion des ressources humaines pour en assurer l'équité.

5.8 Augmenter la représentativité des groupes sous-représentés à tous les niveaux.

5.9 Créer un environnement de travail inclusif et valorisant pour l'ensemble du personnel et outiller les cadres afin qu'ils puissent incarner l'inclusion.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
5.10 Améliorer la sécurité en milieu de travail en nous outillant de manière à réduire les risques d'accident.	Taux de fréquence des accidents du travail avec décès et perte de temps par 200 000 heures travaillées à Hydro-Québec[1]	1,17 (2023)	0,99 (2027)	*Loi sur la santé et la sécurité du travail*
5.11 Accroître la part du transport actif, collectif ou autre du personnel par rapport au voiturage en solo.	Pourcentage (%) des modes de transport autres que le voiturage en solo	50 % (2024)[2]	52 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.8.2)
5.12 Mettre en œuvre le *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*.	Pourcentage (%) de réalisations annuelles des actions	92 % (2025)	100 %	*Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*
5.13 Mettre en œuvre le plan triennal *Programme d'accès à l'égalité d'emploi*.	Pourcentage (%) de réalisations annuelles des actions	100 % (2025)	100 %	*Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*

1. Ce taux s'applique au personnel d'Hydro-Québec et exclut donc le personnel des fournisseurs.
2. D'après un sondage auprès du personnel travaillant dans les bâtiments pouvant accueillir 150 personnes et plus.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressources additionnelles

- *Emploi – Collaboration majeure entre le ministère de l'Éducation et Hydro-Québec*
- *Bilan 2022-2025 – Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE)*
- *Bilan des réalisations – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025*

6. Collectivités durables

La transition énergétique repose sur la collaboration avec les collectivités. Nous travaillons en partenariat avec les milieux d'accueil afin de concevoir des projets qui répondent aux besoins énergétiques du Québec tout en générant des retombées durables pour les territoires. En tant qu'entreprise responsable, nous contribuons à améliorer la vie et le bien-être de la population québécoise.

Ce qui oriente nos engagements

Nous répondons à l'orientation 4 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* et aux exigences de la *Feuille de route gouvernementale en occupation et vitalité des territoires 2025-2029* de même qu'au *Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*.

Notre politique *Engagement durable* traduit ces orientations dans une perspective de développement durable et d'acceptabilité sociale. Dans notre *Directive d'engagement social*, nous établissons que la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la vitalité des régions du Québec et l'inclusion sociale sont des enjeux prioritaires.

Quelques grands principes guident nos engagements pour réaliser des projets mieux adaptés aux territoires visés :

- **Accompagner les municipalités :** nous soutenons la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport.
- **Bâtir l'adhésion des collectivités :** nous consultons et dialoguons avec les milieux d'accueil dès les premières étapes des projets, en tenant compte de leurs préoccupations et en adaptant continuellement nos pratiques pour favoriser des solutions durables.
- **Agir en partenaire responsable :** nous communiquons avec les collectivités touchées dès la planification de nos activités ou de nos projets d'infrastructures pour en maximiser les retombées locales. Nous adoptons une approche visant l'acceptabilité sociale de nos projets. Dans le cadre de certains projets, nous proposons une approche de partenariat avec les Premières Nations et les Inuit.
- **Favoriser des pratiques durables avec nos dons et commandites :** nous intégrons des critères de durabilité dans l'attribution de nos contributions.
- **Assurer la sécurité du public :** nous sensibilisons le personnel et le public aux risques d'électrocution et de noyade près des barrages au moyen de campagnes médiatiques, d'une présence active sur les réseaux sociaux et du développement de partenariats externes.

Nos engagements

6.1 Innover dans la façon de concevoir nos infrastructures, améliorer nos approches de collaboration et tirer parti des apprentissages réalisés afin de renforcer l'acceptabilité sociale et la valeur créée pour les collectivités.

6.2 Analyser un large éventail de solutions qui permettent de réduire les impacts de nos projets et de favoriser leur intégration harmonieuse dans les milieux d'accueil.

6.3 Autant que possible, préserver les paysages et les caractéristiques valorisées des territoires dans la planification et la conception de nos projets, afin de contribuer au développement harmonieux des territoires.

6.4 Réduire l'impact visuel des nouvelles lignes de transport en optimisant leur tracé et en mettant en place des mesures d'atténuation satisfaisantes pour les propriétaires et les riveraines et riverains concernés.

6.5 Favoriser des aménagements récréatifs et communautaires dans les emprises afin de mieux intégrer les projets dans les milieux d'accueil.

6.6 Contribuer au développement économique des communautés d'accueil en favorisant la participation des entreprises et des fournisseurs locaux ainsi qu'en privilégiant des partenariats générateurs de retombées durables pour les territoires.

6.7 Réaliser un balisage des incitatifs pouvant être mis en place pour améliorer la performance énergétique des bâtiments à valeur patrimoniale du Québec (conformément à la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*).

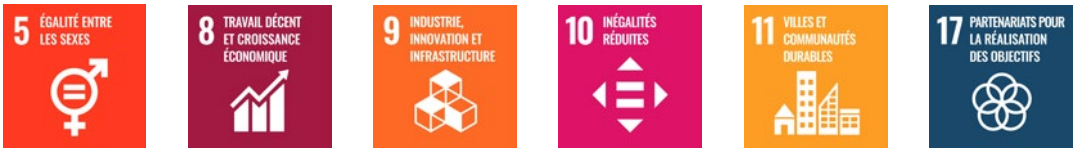
6.8 Contribuer à l'offre touristique régionale en ouvrant gratuitement les portes de plusieurs centrales, barrages, parcours et centres d'interprétation dans 10 régions du Québec et en offrant des visites mettant en valeur notre savoir-faire et notre patrimoine bâti et technologique (conformément à la *Feuille de route gouvernementale en occupation et vitalité des territoires 2025-2029*).

6.9 Dans le cadre du projet de poste de transformation à 315-25 KV Hochelaga, nous visons une attestation Envison en intégrant les principes de développement durable dans la conception et la réalisation du projet (conformément à l'*Institute for Sustainable Infrastructure*).

Notre cible

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
6.10 Intégrer des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'attribution des dons et commandites.	Pourcentage (%) des organismes bénéficiant de dons et commandites qui répondent aux critères de durabilité	Nouvel indicateur	80 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.3.4)

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressources additionnelles

- *Programme de mise en valeur intégrée*
- *Programme de dons et commandites*
- *Bilan et engagements du dialogue sur le Plan d'action 2035*

7. Relations avec les Premières Nations et les Inuit

La transition énergétique représente un défi collectif. Nous sommes déterminés à le relever en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, dans un esprit de réconciliation fondé sur la confiance, l'écoute et le respect mutuel. Il s'agit d'une occasion de faire émerger une compréhension et une vision communes de nos enjeux respectifs qui conduiront à des solutions durables. Les Premières Nations et les Inuit participent pleinement aux projets et peuvent ainsi en tirer des bénéfices concrets pour leurs communautés.

Ce qui oriente nos engagements

Notre démarche est fondée sur notre ***Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations avec les Premières Nations et les Inuit***. Celle-ci sert à orienter nos actions et à définir des objectifs communs à atteindre sur notre parcours jusqu'en 2035 et au-delà, afin de concrétiser notre engagement envers les Premières Nations et les Inuit dans toutes nos sphères d'activité. Inspirée des dispositions de la ***Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones***, elle reconnaît l'importance du lien qu'entretiennent les Premières Nations et les Inuit avec le territoire.

Notre *Stratégie de réconciliation* repose sur quatre axes complémentaires :

- **Favoriser la participation et les retombées économiques :** nous visons à partager les retombées de nos projets et de nos activités avec les Premières Nations et les Inuit. Nous facilitons l'accès à des leviers de financement et intensifions le déploiement de notre stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- **Valoriser les connaissances sur l'environnement, le territoire et les ressources :** nous favorisons la participation accrue des Premières Nations et des Inuit en amont de nos projets et de nos activités. Cela permet de prendre en compte leurs expertises, leurs savoirs, leurs intérêts et leurs préoccupations.
- **Accroître la représentativité de la main-d'œuvre autochtone :** nous sommes engagés à accroître la représentativité autochtone dans l'organisation et à la rendre plus inclusive et plus ouverte aux réalités culturelles autochtones.
- **Améliorer nos relations et les services à la clientèle :** nous favorisons une meilleure communication et une collaboration plus active avec les Premières Nations et les Inuit et nous œuvrons à améliorer la fiabilité du service d'électricité dans les communautés autochtones.

Notre politique interne ***Nos relations avec les Premières Nations et les Inuit*** guide nos engagements envers les communautés autochtones.

Nos engagements

7.1 Adopter une approche de partenariat qui nous permettra de réaliser nos projets de manière abordable et responsable conjointement avec les Premières Nations, les Inuit et les collectivités, et faciliter l'accès à des leviers adaptés qui permettront à ceux-ci d'être des partenaires à part entière dans la transition énergétique et la décarbonation des réseaux autonomes ainsi que d'autres installations non reliées au réseau principal.

7.2 Intensifier le déploiement de notre *Stratégie d'approvisionnement* auprès d'entreprises autochtones et la faire évoluer, afin de contribuer à la prospérité économique collective ainsi qu'au développement des Premières Nations et des Inuit selon une approche d'approvisionnement responsable et de développement durable.

7.3 Offrir aux Premières Nations et aux Inuit une meilleure visibilité en ce qui concerne la planification intégrée des projets et des activités d'exploitation d'Hydro-Québec ainsi que nos programmes et initiatives visant à favoriser le développement économique et social des communautés autochtones, conformément à la politique *Nos relations avec les Autochtones*.

7.4 Favoriser une participation accrue des Premières Nations et des Inuit en amont à la planification et à la réalisation de nos projets et de nos activités d'exploitation, afin d'y intégrer leurs expertises et leurs savoirs et de mieux prendre en considération leurs intérêts et leurs préoccupations dès les premières étapes.

7.5 Favoriser l'acceptabilité sociale de nos projets et de nos activités et renforcer les liens de confiance avec les Premières Nations et les Inuit par des actions concrètes visant la reconnaissance et la valorisation de leur utilisation et de leur connaissance du territoire.

7.6 Soutenir le développement local de la main-d'œuvre autochtone en étroite collaboration avec les communautés, les organismes autochtones désignés et les partenaires du milieu de l'enseignement, afin de créer plus de possibilités d'emploi, dans des champs de compétences plus diversifiés.

7.7 Rendre notre organisation plus ouverte et inclusive en adaptant davantage l'environnement, les pratiques et les conditions de travail afin d'encourager l'accès à l'emploi et le maintien en poste des employés et employées autochtones et d'accroître ainsi leur représentativité et leur contribution, y compris dans les postes de gestion et de gouvernance.

7.8 Sensibiliser les employés et employées d'Hydro-Québec aux spécificités sociales, culturelles et linguistiques autochtones et faire en sorte qu'ils et elles en tiennent compte dans tous les aspects de leur vie professionnelle.

7.9 Améliorer la fiabilité du service d'électricité, le délai de traitement des demandes d'alimentation et l'approche de prestation des services à la clientèle auprès des membres des communautés autochtones.

7.10 Favoriser une meilleure communication et une collaboration plus active avec les Premières Nations et les Inuit afin d'améliorer la cohabitation sur le territoire et de mieux prendre en compte leurs préoccupations et leurs intérêts dans nos politiques, directives et façons de faire les concernant.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
7.11 Obtenir le niveau Or du *Programme Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone*.	Niveau de certification	Argent (2023)	Or (2027)	Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)
7.12 Soutenir l'entrepreneuriat féminin autochtone.	Nombre annuel d'accompagnements personnalisés auprès de femmes entrepreneures autochtones	424 (2023)	1 300 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (3.2.2)

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressources additionnelles

- *Fonds de persévérance scolaire*
- *Portail des emplois pour les Autochtones*

8. Consommation responsable de l'énergie

À l'ère de la transition énergétique, l'électricité issue de sources renouvelables demeure une ressource précieuse qu'il faut consommer de façon plus efficiente. Nous nous engageons à outiller nos clientèles pour qu'elles réduisent leur consommation et contribuent à la transition énergétique du Québec.

L'efficacité énergétique s'impose ainsi comme un levier incontournable pour réduire la pression sur les bilans énergétiques tout en soutenant la décarbonation et la prospérité du Québec.

Dans ce contexte, la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble de la population et des entreprises sont essentielles pour atteindre les objectifs de puissance et d'énergie fixés dans notre *Plan d'action 2035*.

Ce qui oriente nos engagements

Nous répondons à l'orientation 1 de la ***Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028***, axée sur l'excellence en matière d'économie verte et responsable, et au ***Plan pour une économie verte 2030***. Notre ***Trajectoire en efficacité énergétique*** les concrétise pour toutes nos clientèles.

Notre ***Trajectoire en efficacité énergétique***, la plus ambitieuse à ce jour, propose des initiatives structurantes pour donner à nos clientèles les moyens de mieux consommer l'électricité. D'ici 2035, nous prévoyons des investissements de 10 G$ qui permettront d'économiser 21 térawattheures (TWh).

- **Réduire la consommation d'énergie :** nous offrons à toutes nos clientèles des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements performants et un accompagnement adapté pour qu'elles réduisent leur consommation de 21 TWh à l'horizon 2035.
- **Gérer la demande en période de pointe :** nous libérerons un potentiel de 3 500 mégawatts (MW) d'ici 2035 pouvant être effacés (non consommés) ou déplacés, grâce à nos offres de tarification dynamique, aux thermostats connectés et aux systèmes d'automatisation ainsi qu'aux options de gestion de la demande de puissance.
- **Donner l'exemple avec notre propre parc immobilier :** nous visons à obtenir la certification BOMA BEST pour des immeubles ciblés, notamment en réalisant une gestion efficiente et innovante de l'énergie consommée.

Nos engagements

8.1 Depuis 2025, déployer un programme d'accès des thermostats intelligents canadiens à 0 $ pour aider les ménages québécois à mieux consommer durant les pointes hivernales.

8.2 Offrir des subventions liées aux équipements performants (thermopompes, panneaux solaires) et aux améliorations apportées aux bâtiments (rénovations énergétiques, géothermie).

8.3 Offrir des rabais sur la facture récompensant la clientèle qui déplace sa consommation d'énergie hors des périodes de pointe.

8.4 Moderniser considérablement notre offre destinée aux clientèles vulnérables et aux locataires en leur proposant une prise en charge complète de l'installation des équipements, afin que ces clientèles puissent aussi profiter des bénéfices de l'efficacité énergétique.

8.5 Mieux encadrer la clientèle résidentielle dont la consommation est très élevée.

8.6 Déployer depuis 2025 l'Alliance des bâtiments exemplaires réunissant les gestionnaires de grands immeubles dans le but de mettre en œuvre les meilleures pratiques énergétiques.

8.7 Moderniser les subventions visant les mesures et les équipements performants tels que les systèmes de chauffage efficaces, les systèmes d'automatisation des bâtiments et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment de même que le recours à la géothermie et aux panneaux solaires.

8.8 Bonifier les options de gestion de la demande de puissance en offrant davantage de flexibilité pour répondre aux contraintes de la clientèle d'affaires et en améliorant les crédits versés sur la facture.

8.9 Introduire dès maintenant un nouvel accompagnement technique et financier pour faciliter l'implantation systématique de la norme ISO 50001 et réduire la consommation d'énergie chez les clients industriels.

8.10 Déployer un réseau collaboratif avec les grandes industries et l'écosystème de l'efficacité énergétique afin d'accélérer la réalisation de projets d'efficacité énergétique et de productivité énergétique.

8.11 Reconnaître et valoriser les organisations qui intègrent les meilleures pratiques de gestion de l'énergie.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
8.12 Atteindre la cible de 21 térawattheures (TWh) en économies d'énergie à l'horizon 2035 grâce à nos programmes en efficacité énergétique.	Nombre cumulatif de térawattheures (TWh) bruts économisés	0,84 TWh (2023)	5,15 TWh (+1,20) (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.1.3)
8.13 Libérer un potentiel de 3 500 mégawatts d'électricité pouvant être effacés ou déplacés à l'horizon 2035 grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance[1].	Potentiel de mégawatts (MW) d'électricité pouvant être effacés ou déplacés grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance	2 041 MW (2023-2024)[2]	2 744 MW (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.3.2)
8.14 Obtenir la certification BOMA BEST[3], version 4.0, qui inclut la performance de la gestion des matières résiduelles de nos bâtiments administratifs.	Nombre cumulatif de bâtiments certifiés BOMA BEST (version 4.0)	0 (2023)	4 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.7.1)

1. Nos offres en gestion de la demande de puissance comprennent la tarification dynamique, les produits et services Hilo, les options de gestion de la demande de puissance et les options d'électricité interruptible. D'autres offres, comme l'option d'électricité additionnelle, comportent des modalités qui servent à cette fin.
2. La mesure annuelle de la performance des moyens de gestion de la demande de puissance chevauche deux hivers.
3. Le certificat BOMA BEST est valide pour trois ans. En 2023, Hydro-Québec occupait 21 bâtiments certifiés.

Objectifs de développement durable de l'ONU







Ressources additionnelles

- *Programmes d'efficacité énergétique – Clientèle résidentielle*
- *Programmes d'économies d'énergie – Clientèle d'affaires*
- *Programme Solutions efficaces*
- *Réseau de bornes de recharge publiques du Circuit électrique*
- *Alliance des bâtiments exemplaires*

9. Approvisionnement responsable

Alors que notre contribution au produit intérieur brut du Québec a atteint 26,1 G$ en 2025 et que près de 90 % de nos achats sont effectués auprès de fournisseurs ayant une adresse au Québec, nos approvisionnements jouent un rôle clé dans le développement économique du Québec.

Pour soutenir la mise en œuvre du *Plan d'action 2035* et contribuer à la transition énergétique, nous misons sur des chaînes d'approvisionnement résilientes et responsables, capables d'assurer la disponibilité des biens et des services essentiels à la réalisation de nos projets.

Ce qui oriente nos engagements

Notre politique *Approvisionnement de biens meubles et services et gestion des contrats* constitue l'assise de cette démarche. Elle s'inscrit dans le cadre des accords commerciaux en vigueur signés par le gouvernement avec nos partenaires du Canada et de l'Union Européenne ainsi que des grands principes de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, laquelle prévoit notamment que l'évaluation des besoins en matière d'approvisionnement s'inscrive dans la recherche d'un développement durable, au sens de la *Loi sur le développement durable*.

Le *Code de conduite des fournisseurs d'Hydro-Québec* constitue également un pilier de notre démarche. Il énonce les attentes d'Hydro-Québec envers ses fournisseurs et leurs sous-traitants en matière d'éthique, d'intégrité, de respect des droits de la personne, de travail forcé et de travail des enfants.

La *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* encadre également notre démarche et exige une reddition de comptes publique sur les mesures prises pour prévenir et atténuer ces risques dans notre chaîne d'approvisionnement.

Ces lois et encadrements sont appuyés par des stratégies visant à accroître les retombées économiques et sociales de nos approvisionnements.

Notre Stratégie d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones constitue un levier important de cette démarche. Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- **Travailler de concert avec les acteurs** de développement économique et les entreprises au sein des communautés autochtones.
- **Être proactifs et créatifs** dans la conception et la mise en œuvre de nos modèles d'affaires.
- **Renforcer l'accompagnement offert à nos équipes internes** à toutes les étapes du processus d'approvisionnement.
- **Renforcer l'accompagnement offert aux entreprises autochtones** à toutes les étapes du processus d'approvisionnement.

Notre *Stratégie d'approvisionnement local* propose une orientation claire pour renforcer une chaîne de valeur locale créatrice de richesse collective. Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- **Contribuer au positionnement stratégique** et au développement de l'écosystème électrique québécois
- **Créer un environnement propice** à l'investissement et à l'innovation
- **Favoriser les retombées locales** dans l'ensemble du cycle d'approvisionnement
- **Participer à l'évolution et la modernisation des pratiques et du cadre législatif**

Nos engagements

9.1 Renforcer l'intégration des critères d'évaluation en SST et en développement durable à la majorité de nos appels de propositions, et tenir compte de la performance des fournisseurs dans ces domaines lors de l'attribution des contrats.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
9.2 Accroître la part de nos approvisionnements responsables[1].	Proportion (%) de contrats intégrant de nouvelles composantes responsables[2]	Nouvel indicateur	50 %	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.4.1)
9.3 Accroître les occasions d'affaires offertes aux entreprises issues de l'économie sociale.	Nombre d'entreprises issues de l'économie sociale ayant un contrat ou une commande active pour l'année en cours[3]	75 (2023)	112	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (3.1.2)

1. Cette action vise l'ensemble des contrats conclus par la vice-présidence – Approvisionnement stratégique.
2. Plusieurs composantes responsables sont déjà intégrées dans nos pratiques d'approvisionnement. L'indicateur vise à poursuivre l'évolution de notre approche en intégrant progressivement de nouveaux éléments, notamment l'économie circulaire et la réduction des émissions de GES.
3. À l'exclusion des coopératives pétrolières.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressource additionnelle

- *Rapport annuel d'Hydro-Québec sur les mesures de prévention et d'atténuation du risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement*

10. Gouvernance responsable

Hydro-Québec s'appuie sur une gouvernance responsable fondée sur l'intégrité, la transparence et la rigueur. Cette approche favorise une gestion efficace des risques, une reddition de comptes transparente et une prise de décision éclairée qui tient compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, contribuant ainsi à la création de valeur durable pour le Québec.

Ce qui oriente nos engagements

Nos obligations de gouvernance responsable découlent notamment de la *Loi sur Hydro-Québec*, de la *Loi sur le développement durable* du Québec et de l'orientation 5 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* encadre quant à elle le traitement des renseignements personnels. Notre politique *Lutte contre la fraude et la corruption* et notre *Politique de signalement d'inconduites et de situations de discrimination ou de harcèlement* guident nos engagements en matière de gouvernance et visent à offrir un environnement de travail sain. Enfin, notre politique *Technologies numériques* oriente nos engagements en matière de gestion des technologies numériques.

Nous sommes aussi certifiés selon la norme ISO 37001 relative à la lutte contre la corruption, adhérons au Pacte mondial des Nations Unies et nous conformons aux normes de la série AA1000, un référentiel international en matière de responsabilité et de transparence en développement durable.

Nos engagements

10.1 Assurer une reddition de comptes de notre performance en développement durable en publiant annuellement nos résultats selon les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et en faisant vérifier les données par une entreprise indépendante.

10.2 Intégrer des critères de durabilité à la prise de décision en faisant évoluer nos processus de gouvernance afin de mieux considérer les dimensions environnementales, sociales et économiques dans les décisions ayant une incidence significative sur nos activités, nos projets et nos investissements.

10.3 Assurer la protection des renseignements personnels et le respect de la vie privée grâce à la mise en œuvre de notre *Programme de protection de la vie privée*, qui s'appuie sur *Notre engagement en matière de protection de la vie privée* et fait l'objet d'une amélioration continue ainsi que d'une reddition de comptes auprès des instances concernées.

10.4 Assurer une gouvernance rigoureuse et responsable des technologies numériques pour soutenir ses objectifs d'affaires, optimiser ses investissements et gérer les risques technologiques[1].

1. Cette approche assure l'alignement des projets numériques sur les priorités de l'entreprise, une gestion responsable des données et la protection des actifs informationnels. En basant son approche sur des cadres reconnus dont le NIST, l'entreprise renforce sa cybersécurité, la résilience de ses systèmes et la continuité de ses activités, tout en créant une valeur durable pour l'organisation et le Québec.

Nos cibles

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2027	Conformité
10.5 Maintenir la certification de notre système de gestion anticorruption selon la norme ISO 37001.	Nombre de certificats	1 (2025)	1 (2028)	
10.6 Doter nos filiales d'un plan qui contribuera à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*.	Pourcentage (%) des filiales actives dotées d'un plan	0 % (2024)	100 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.1.1)
10.7 Évaluer la durabilité de nos nouvelles activités de planification stratégique, de nos nouveaux programmes d'aide financière, ou des programmes existants lors de leur mise à jour, ainsi que de nos projets qui font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.	Pourcentage (%) des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Nouvel indicateur	85 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.1.1.)
10.8 Intégrer des critères de durabilité dans les nouveaux programmes de soutien financier et dans les programmes existants lors de leur mise à jour.	Pourcentage (%) des programmes de soutien financier incluant au moins un critère de durabilité additionnel à la nature de base du programme	Nouvel indicateur	80 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.3.4)

Objectifs de développement durable de l'ONU

Notre engagement à l'égard de la gouvernance responsable répond aux 17 objectifs de l'ONU.

Ressources additionnelles

- *Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales*
- *Code d'éthique* du personnel d'Hydro-Québec

Annexe – Tableau synoptique

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Conformité
Biodiversité							
1.2 Améliorer les habitats en intégrant des mesures additionnelles favorisant la biodiversité dans la réalisation de nos projets soumis à une étude d'impacts.	Nombre cumulatif de mesures additionnelles intégrées aux projets	0 (2023)	3	6	9	12 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (2.1.2)
1.3 Adapter nos pratiques de gestion de la végétation en lien avec nos infrastructures et propriétés, afin d'en réduire les impacts et de protéger ou de favoriser la biodiversité.	Nombre d'hectares (ha) entretenus sur des propriétés d'Hydro-Québec grâce à une gestion différenciée de la végétation dans les emprises de lignes de transport	9 ha (2023)	S. O.	S. O.	S. O.	111,5 ha (2027)	*Plan nature 2030*
1.4 Accompagner les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans nos emprises de lignes de transport.	Nombre cumulatif d'hectares (ha) aménagés	10,2 ha (2023)	40 ha	60 ha	80 ha	100 ha (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (4.1.1) *Feuille de route gouvernementale en occupation et vitalité des territoires* *Plan nature 2030*
1.5 Favoriser la mise en place d'initiatives autochtones de restauration ou de protection de la biodiversité dans les milieux touchés par nos activités.	Nombre d'initiatives intégrées	Nouvel indicateur	S. O.	S. O.	S. O.	5 (2027)	S. O.
1.6 Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en lien avec la conservation de la biodiversité	Nombre cumulatif d'hectares (ha) ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur	0 ha	75 ha	925 ha	1 000 ha (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (2.1.1)
1.7 Élaborer une approche de compatibilité entre les infrastructures nécessaires à la transition énergétique et les statuts d'aires protégées ou autres mesures de conservation reconnues.	Taux d'avancement (pourcentage) de l'établissement des paramètres de compatibilité	0 %	S. O.	S. O.	S. O.	100 % (2027)	S. O.
1.8 Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la faune aquatique et les habitats en lien avec nos installations hydroélectriques.	Taux d'avancement (pourcentage) du programme de recherche sur la biodiversité dans les réservoirs	Nouvel indicateur	S. O.	S. O.	S. O.	100 % (2027)	S. O.
1.9 Rassembler nos données sur la biodiversité afin de faciliter leur utilisation dans nos activités et nos projets et de contribuer au partage et à la diffusion des connaissances.	Pourcentage de projets déposés dans le répertoire des données sur la biodiversité	Nouvel indicateur	S. O.	S. O.	S. O.	100 % (2027)	S. O.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Conformité
Climat							
2.11 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises en bonifiant l'offre d'alimentation électrique.	Nombre de connecteurs de recharge rapide déployés au Québec pour véhicules légers et lourds	897 (2023)	1 120	1 345	1 575	1 800 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (4.2.2.) *Feuille de route gouvernementale en occupation et vitalité des territoires*
2.12 Réduire les émissions directes de GES de nos bâtiments et de nos infrastructures.	Pourcentage (%) de réduction de tonnes d'équivalent CO_2	362 820 (moyenne de la période 2015-2020)	–5 %	–5 %	–9 %	–11 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.6.1)
2.13 Convertir progressivement notre parc de véhicules en y remplaçant les véhicules à essence par des modèles à zéro ou à faible émission.	Pourcentage (%) d'électrification du parc de véhicules légers (HERB)	39 % (2023)	47 %	50 %	56 %	61 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.8.1)
Économie circulaire							
3.11 Optimiser la puissance générée des groupes turbine-alternateur afin de maximiser l'utilisation des infrastructures en place, tout en accélérant la maintenance.	Ajout cumulatif de puissance (MW) au bilan	Nouvel indicateur	7 MW	10 MW	30 MW	81 MW (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.1.2)
3.12 Augmenter le nombre d'initiatives de circularité visant des résidus de construction, rénovation ou démolition (CRD) transposables à nos différents types de chantiers.	Nombre cumulatif de nouvelles initiatives	0 (2023)	1	3	5	6 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.6.2)
Prévention et gestion des contaminants							
4.4 Maintenir la certification de notre système de gestion environnementale selon la norme ISO 14001.	Nombre de certificats	1 (2025)	S. O.	S. O.	S. O.	1 (2028)	S. O.
Ressources humaines							
5.10 Améliorer la sécurité en milieu de travail en nous outillant de manière à réduire les risques d'accident.	Taux de fréquence des accidents du travail avec décès et perte de temps par 200 000 heures travaillées à Hydro-Québec	1,17 (2023)	1,12	1,08	1,04	0,99 (2027)	*Loi sur la santé et la sécurité du travail*
5.11 Accroître la part du transport actif, collectif ou autre du personnel par rapport au voiturage en solo.	Pourcentage (%) des modes de transport autres que le voiturage en solo	50 % (2024)	50 %	50 %	51 %	52 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.8.2)
5.12 Mettre en œuvre un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.	Pourcentage (%) de réalisations annuelles des actions	92 % (2025)	S. O.	S. O.	S. O.	100 %	*Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*
5.13 Mettre en œuvre le plan triennal – Programme d'accès à l'égalité d'emploi.	Pourcentage (%) de réalisations annuelles des actions	100 % (2025)	S. O.	S. O.	S. O.	100 %	*Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Conformité
Collectivités durables							
6.10 Intégrer des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'attribution des dons et commandites.	Pourcentage (%) des organismes bénéficiant de dons et commandites qui répondent aux critères de durabilité	Nouvel indicateur	15 %	25 %	50 %	80 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.3.4)
Relations avec les Premières Nations et les Inuit							
7.11 Obtenir le niveau Or du programme Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.	Niveau de certification	Argent (2023)	Or	Or	Or	Or (2027)	Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)
7.12 Soutenir l'entrepreneuriat féminin autochtone.	Nombre annuel d'accompagnements personnalisés auprès de femmes entrepreneures autochtones	424 (2023)	850	1 040	1 200	1 300 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (3.2.2)
Consommation responsable de l'énergie							
8.12 Atteindre la cible de 21 térawattheures (TWh) en économies d'énergie à l'horizon 2035 grâce à nos programmes en efficacité énergétique.	Nombre cumulatif de térawattheures (TWh) bruts économisés	0,84 TWh (2023)	1,77 TWh (+0,93)	2,81 TWh (+1,05)	3,95 TWh (+1,14)	5,15 TWh (+1,20) (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.1.3)
8.13 Libérer un potentiel de 3 500 mégawatts d'électricité pouvant être effacés ou déplacés à l'horizon 2035 grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance.	Potentiel de mégawatts (MW) d'électricité pouvant être effacés ou déplacés grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance	2041 MW (2023-2024)	2 152 MW	2 424 MW	2 580 MW	2 744 MW (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.3.2)
8.14 Obtenir la certification BOMA BEST, version 4.0, qui inclut la performance de la gestion des matières résiduelles de nos bâtiments administratifs.	Nombre cumulatif de bâtiments certifiés BOMA BEST (version 4.0)	0 (2023)	1	2	3	4 (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.7.1)
Approvisionnement responsable							
9.2 Accroître la part de nos approvisionnements responsables.	Proportion (%) de contrats intégrant de nouvelles composantes responsables	Nouvel indicateur	10 %	20 %	35 %	50 %	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.4.1)
9.3 Accroître les occasions d'affaires offertes aux entreprises issues de l'économie sociale.	Nombre d'entreprises issues de l'économie sociale ayant un contrat ou une commande active pour l'année en cours	75 (2023)	82	90	100	112	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (3.1.2)

Action	Indicateur	Mesure de départ (année)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Conformité
Gouvernance responsable							
10.5 Maintenir la certification de notre système de gestion anticorruption selon la norme ISO 37001.	Nombre de certificats	1 (2025)	S. O.	S. O.	S. O.	1 (2028)	S. O.
10.6 Doter nos filiales d'un plan qui contribuera à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*.	Pourcentage (%) des filiales actives dotées d'un plan	0 % (2024)	0 %	20 %	50 %	100 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (1.1.1)
10.7 Évaluer la durabilité de nos nouvelles activités de planification stratégique, de nos nouveaux programmes d'aide financière ou des programmes existants lors de leur mise à jour, ainsi que de nos projets qui font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.	Pourcentage (%) des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Nouvel indicateur	n. d.	75 %	80 %	85 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.1.1.)
10.8 Intégrer des critères de durabilité dans les nouveaux programmes de soutien financier et dans les programmes existants lors de leur mise à jour.	Pourcentage (%) des programmes de soutien financier incluant au moins un critère de durabilité additionnel à la nature de base du programme	Nouvel indicateur	n. d.	60 %	70 %	80 % (2027)	*Stratégie gouvernementale de développement durable* (5.3.4)

© Hydro-Québec
Affaires corporatives

Reproduction autorisée avec mention de la source.

La version française de ce document fait foi.
This document is also available in English.

www.hydroquebec.com

2026G449F